

maître d'ouvrage :



PLU intercommunal

Communauté de Communes

de Moselle et Madon

Commune de

MEREVILLE

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approuvé

Echelle : 1/2000

Document conforme à celui annexé à la délibération

du Conseil Communautaire du 22 Mai 2025

portant approbation de l'élaboration du PLU.

Le président :



- LEGENDE :
- ★

Eléments bâtis

(ART. L151-19 du CU)

●

Eléments végétaux

(ART. L151-23 du CU)

■

Espace Boisé Classé

—

Sentier à protéger (dont PDIPR)

—

Recul vis-à-vis de la forêt

—

Linéaire de protection artisanal et commercial

■

Eléments remarquables du patrimoine architectural et paysager à protéger

■

Emplacement réservé

■

Recul obligatoire des constructions

■

Alignement des façades principales

■

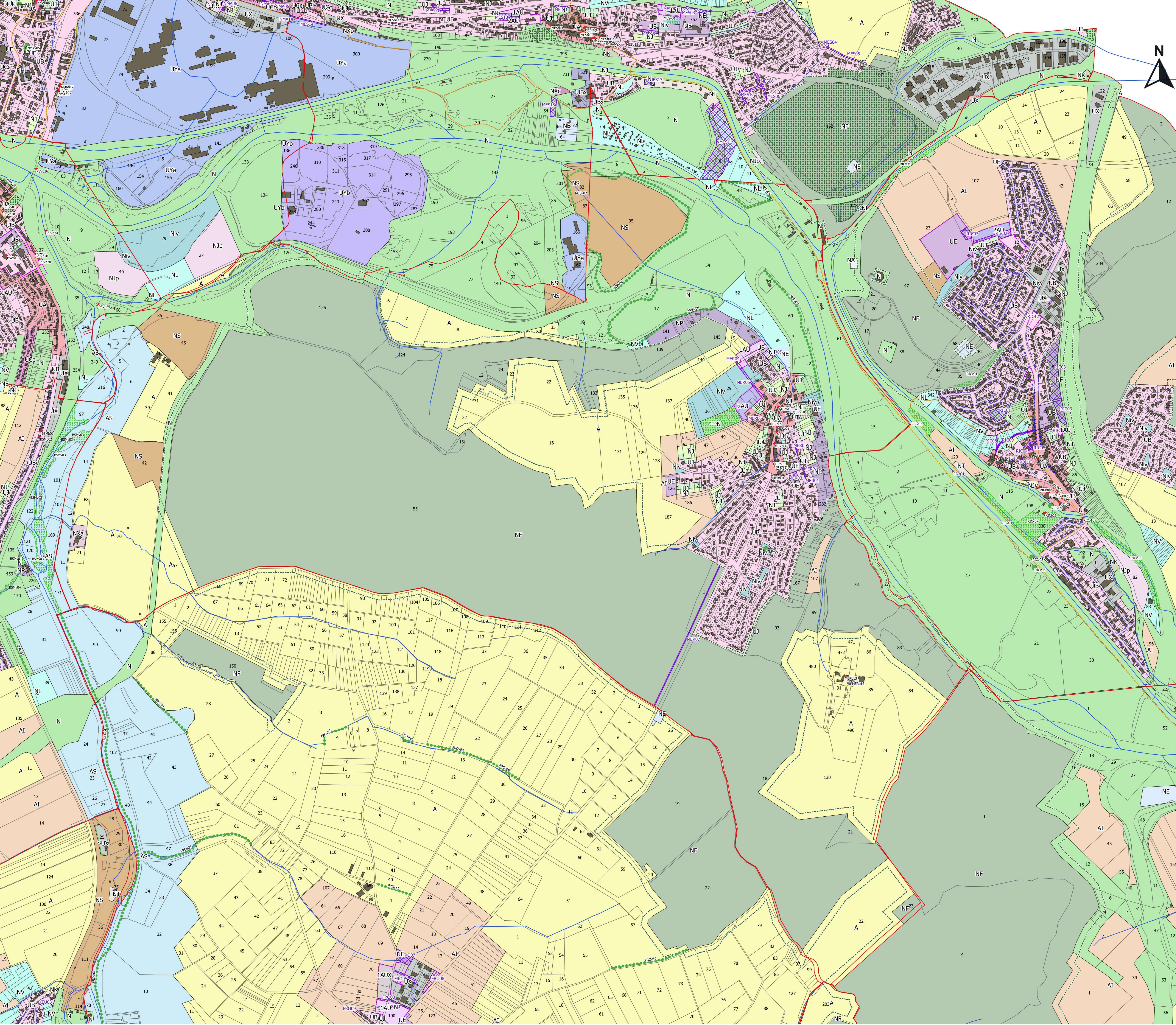
Zone d'implantation obligatoire des façades principales

■

Zone d'implantation obligatoire des constructions

■

Secteur concerné par une OAP
- | Type de zone | Zones et secteurs | Description |
|-------------------------|-------------------|--|
| U
Zones Urbaines | UA | Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien-dense. La zone présente un caractère résidentiel mixte est multifonctionnelle : elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces. |
| | UAp | Secteur à prescriptions particulières ; secteur où l'évolution des bâtiments n'est pas autorisée pour tenir compte d'un atout identifié. |
| | UB | Extensions « résidentielles » à dominante « habitat ». Ces zones multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires. |
| | UBc | Secteur à prescriptions particulières. |
| | UBA | Extensions résidentielles à vocation mixte habitat et activités. |
| | UCA | Zones de cœurs. Des prescriptions particulières sont mises en place pour assurer la préservation patrimoniale de ces ensembles architecturaux. |
| | UCB | Trois secteurs sont définis pour tenir compte des caractéristiques des différents quartiers de cœurs de territoire. |
| | UCc | Zone d'habitations de grandes hauteurs. |
| | UD | Zone d'équipements publics. |
| | UH | Zone d'activités hospitalières et médico-sociales. |
| AU
Zones À Urbaniser | UJ | Zone de terrains d'agrément et de jardins situés à l'arrière d'habitations. Zone mise en place pour éviter les constructions en seconde ligne. Cne s'abstient de la construction d'une piscine. |
| | UT | Zone à vocation touristique. |
| | UX | Zone d'activités économiques à vocation majoritairement artisanales. |
| | UXG | Zone d'activités économiques à vocation majoritairement commerciale. |
| | UYA | Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle où la hauteur n'est pas limitée. |
| | UYB | Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle où la hauteur est encadrée par des prescriptions. |
| | UZ | Zone d'activités économiques à vocation majoritairement tertiaire. |
| | 1AU | Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir principalement de l'habitat. |
| | 1AUE | Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des équipements publics. |
| | 1AUX | Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques artisanales. |
| A
Zones Agricoles | 1AUZ | Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques tertiaires. |
| | 1AUZm | Zone à urbaniser, à court terme destinée à accueillir des aménagements pour la mobilité liée à la zone d'activités économiques tertiaires de Bionville-Forestière. |
| | 2AU | Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir principalement de l'habitat. |
| | 2AUX | Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités économiques. |
| | A | Zone agricole destinée à l'installation, au développement et à la diversification des exploitations agricoles. |
| | AF | Zone agricole - Secteur particulier de diversification. |
| | AI | Zone agricole reconstruite. |
| | Aic | Secteur agricole où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral. |
| | Alm | Secteur particulier où seules les constructions de type serres et tunnels sont autorisées. |
| | AS | Zone agricole préservée au regard des enjeux environnementaux. |
| N
Zones Naturelles | N | Zone naturelle. La zone permet l'évolution moderne des habitations isolées qui s'y trouvent. |
| | NA | Zone dédiée à la construction d'abris pour animaux non agricoles. |
| | Naeo | Zone de l'aérodrome. |
| | NC | Zone centenaire. |
| | NE | Zone d'équipements publics isolés. |
| | NF | Forêts et bois. |
| | NFc | Secteur naturel forestier où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral. |
| | NHA | Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières. |
| | NHB | Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières. |
| | NHf | Terrains familiaux. |
| | NHX | Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières. |
| | Niv | Espaces verts urbains / îlots verts. Zone où seuls les aménagements publics (aires de jeux, bancs, cheminement...) sont autorisés. |
| | NJ | Zone de jardins situés en fond de parcelle. Cette zone permet la construction d'aires de jardins. Elle n'autorise pas la construction de piscine. |
| | Njp | Jardins partagés / jardins / jardins ouverts. |
| | NK | Zone n'autorisant que l'aménagement d'aire de stationnement. |
| | NL | Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive. |
| | NLs | Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive à enjeux environnementaux. |
| | NM | Terrains militaires. |
| | NP | Zones sauvegardées où l'évolution des constructions et le changement de destination sont interdits pour des raisons techniques ou sanitaires (accordement aux réseaux insuffisant, etc.). |
| | NS | Zone naturelle à fort enjeux environnementaux. |
| | NT | Activités touristiques en zone naturelle. |
| | NTI | Secteur du Fort Pélissier. |
| | NTs | Secteur de la salle de spectacles de Bionville-sur-Madon. |
| | NV | Zone de vergers. |
| | NKA | Activités économiques isolées à vocation animale. |
| | NKS | Activités économiques isolées à besoin particulier. |
| | NKC | Activités économiques isolées n'ayant aucune possibilité d'extension. |
| | NKp | Activités économiques isolées n'ayant aucune possibilité d'extension. |
-



Type de zone	Zones et secteurs	Description
U Zones Urbaines	UA	Noyau urbain historique des communes, caractérisé par un bâti ancien dense. La zone présente un caractère résidentiel mais est multifonctionnelle : elle accueille des équipements, des services, des activités, des commerces...
	UAp	Secteur à prescriptions particulières : secteur où l'évolution des bâtiments n'est pas autorisée pour tenir compte d'un alignement.
	UB	Extensions récentes à caractère résidentiel. Ces zones multifonctionnelles, sont principalement composées de quartiers résidentiels pavillonnaires.
	UBc	Secteur à prescriptions particulières.
	UBx	Extensions récentes à vocation mixte habitat et activités.
	UCa	Zones de cîles. Des prescriptions particulières sont mises en place pour assurer la préservation patrimoniale de ces ensembles architecturaux.
	UCb	Trois secteurs sont définis pour tenir compte des caractéristiques des différents quartiers de cîles du territoire.
	UCc	
	UD	Zone d'habitations de grandes hauteurs.
	UE	Zone d'équipements publics.
	UH	Zone d'activités hospitalières et médico-sociales.
	UJ	Zone de terrains d'agrement et de jardins situés à l'arrière d'habitations. Zone mise en place pour éviter les constructions en seconde ligne. Ces secteurs permettent la construction d'une piscine.
	UT	Zone à vocation touristique.
	UX	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement artisanale.
AU Zones A Urbaniser	UXc	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement commerciale.
	UYa	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle ou à hauteur n'est pas limitée.
	UYb	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement industrielle ou à hauteur est encadrée par des prescriptions.
	UZ	Zone d'activités économiques à vocation majoritairement tertiaire.
	1AU	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
	1AUE	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des équipements publics.
A Zones Agricoles	1AUX	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques artisanales.
	1AUZ	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des activités économiques tertiaires.
	1AUZn	Zone à urbaniser à court terme destinée à accueillir des aménagements pour la mobilité liés à la zone d'activités économiques tertiaires du Bricolage Forestier.
	2AU	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir principalement de l'habitat.
	2AUX	Zone à urbaniser à long terme destinée à accueillir des activités économiques.
	A	Zone agricole destinée à l'installation, au développement et à la diversification des exploitations agricoles.
	AI	Zone agricole – Secteur particulier de diversification.
	AIc	Zone agricole inconstructible.
	Alc	Secteur agricole où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral.
	Alm	Secteur particulier où seules les constructions de type serres et tunnels sont autorisées.
N Zones Naturelles	AS	Zone agricole préservée au regard des enjeux environnementaux.
	N	Zone naturelle. La zone permet l'évolution moderne des habitations isolées qui y trouvent.
	NA	Zone dédiée à la construction d'abris pour animaux non agricoles.
	Naeo	Zone de l'endromène.
	NC	Zone cadastrale.
	NE	Zone d'équipements publics isolés.
	NF	Forêt et bois.
	NFc	Secteur naturel forestier où l'activité extractive est autorisée par arrêté préfectoral.
	NHA	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	NHB	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	NHF	Terrains familiaux.
	NHX	Habitat isolé nécessitant des prescriptions particulières.
	Niv	Espaces verts urbains / lots verts. Zone où seuls les aménagements publics (aires de jeux, bancs, chemements...) sont autorisés.
	NJ	Zone de jardins situés en fond de parcelle. Cette zone permet la construction d'aires de jardins. Elle n'autorise pas la construction de piscine.
	Njp	Jardins partagés / piquets / jardins couverts.
	NK	Zone n'autorisant que l'aménagement d'aires de stationnement.
	NL	Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive.
	NLS	Zone de loisirs à vocation culturelle ou sportive à enjeux environnementaux.
	NM	Terrains militaires.
	NP	Zones sauvegardées où l'évolution des constructions et le changement de destination sont interdits pour des raisons techniques ou sanitaires (proche des réseaux, inondations, etc.).
	NS	Zone naturelle à fort enjeux environnementaux.
	NT	Activités touristiques en zone naturelle.
	NTI	Secteur du Fort Pélissier.
	NTs	Secteur de la salle de spectacles de Batimville-sur-Madon.
	NV	Zone de vergers.
	Nva	Activités économiques isolées à vocation animale.
	NXd	Activités économiques isolées à besoin particulier.
	NXc	Activités économiques isolées n'ayant aucune possibilité d'extension.
	NXp	

LEGENDE :

★ ★ ★

Éléments bâtis
(Art. L151-19 du CU)

● ● ●

Éléments végétaux
(Art. L151-23 du CU)

ITI

Espace Boisé Classé

—

Sentier à protéger (dont PDIPR)

—

Recul vis-à-vis de la forêt

—

Linéaire de protection artisanal et commercial

■ ■ ■

Éléments remarquables du patrimoine architectural et paysager à protéger

■ ■ ■

Emplacement réservé

■ ■ ■

Recul obligatoire des constructions

■ ■ ■

Alignement des façades principales

■ ■ ■

Zone d'implantation obligatoire des façades principales

■ ■ ■

Zone d'implantation obligatoire des constructions

■ ■ ■

Secteur concerné par une OAP

maître d'ouvrage :



PLU intercommunal
Communauté de Communes
de Moselle et Madon

Commune de
MEREVILLE

REGLEMENT GRAPHIQUE

Dossier approuvé

Echelle : 1/6000

Document conforme à celui annexé à la délibération
du Conseil Communautaire du 22 Mai 2025
portant approbation de l'élaboration du PLUi.

Le président :

